



MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES

Agence Guinéenne d'Electrification Rurale

A V I S D ' A P P E L D ' O F F R E S

Identification de l'AAO N°01/MEHH/AGER/T/2025

- 1- L'Agence Guinéenne d'Électrification Rurale a obtenu, dans le cadre de l'exécution de ses activités une inscription de crédit au budget national de développement, afin de financer le projet de construction de son siège, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des Travaux de construction du Siège de l'Agence Guinéenne de l'Electrification Rurale à Sonfonia et dans un délai de Douze (12) mois.
- 2- L'AGER sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : **construction d'un bâtiment R+4, d'une Guérite, d'un local groupe, d'un parking et d'un espace vert.**
- 3- La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
- 4- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Guinéenne d'Electrification Rurale, Téléphone (+224) 628 58 77 45, E-mail : mamadouthiombe@gmail.com , Monsieur le Directeur Général (+224) 624 01 82 82, E-mail : ouwalebou@gmail.com , Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'AGER, téléphone : (+224) 621 96 18 24, Email : keita22003@gmail.com , et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **AGER villa 30 Cité des nations, du lundi au Vendredi de 08h 30mn à 16h30mn.**
- 5- Les exigences en matière de qualifications sont : l'expérience, le personnel, le matériel, et la situation financière (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).
- 6- Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **30 Juin 2025** contre un paiement non remboursable d'un montant de **3 000 000 francs guinéens.**
- 7- La méthode de paiement sera :
 - 30% de ce montant sera versé au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;



Siège social : Cité des nations, Villa 30, Commune de Kaloum
Tel : (+224) 623 46 08 24 / 621 96 18 24
E-mail : contact@ager.gov.gn Site : www.ager.gov.gn



- 50% au compte N°41 110 71 du Receveur Central du Trésor et
- 20% au compte de l'AGER au bureau contre une facture à la remise du DAO.

- 8- Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.
- 9- Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont une (01) originale et trois (03) copies le tout copiés dans une clé USB au bureau du Secrétariat de l'AGER, villa 30 Cité des nations, le 29 Août 2025 à 11 Heures 30mn. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
- Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, conformément au paragraphe 1 de l'article 73 du Code des Marchés Publics et les représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de l'AGER**, téléphone : // 628 58 77 45 , 624 01 82 82, 621 96 18 24, villa 30 Cité des nations le 29 Août 2025 à 12 Heures 00mn.
- 10- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de 2% du montant de l'offres et elles devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

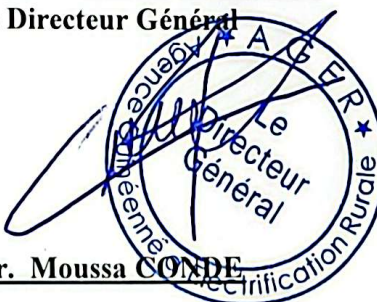
Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Il sera pris en compte des frais d'enregistrement du contrat 2% aux impôts.

- 11- La législation régissant l'appel d'offres.

- 12- Date : Conakry, le 30 Juin 2025

Signature de l'Autorité contractante
Le Directeur Général


Mr. Moussa CONDE



Siège social : Cité des nations, Villa 30, Commune de Kaloum
Tel : (+224) 623 46 08 24 / 621 96 18 24
E-mail : contact@ager.gov.gn Site : www.ager.gov.gn

